

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le 3 Juin, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. KELLER André. MATHIEU Christian. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse.

Pouvoirs : BOISSON Guillaume donne pouvoir à AFFOLE Stéphane
D'YVOIRE Jean-Baptiste donne pouvoir à MATHIEU Christian
GUERRAZ Jean-Claude donne pouvoir à BOGEY Serge
VAGNARD Aurélie donne pouvoir à KELLER André

Excusé : CARRIER Pierre

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

1 - Approbation du compte rendu du 5 Mai 2021

Adopté à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Election de la commission d'appel d'offres pour la livraison de repas au restaurant scolaire

Le conseil municipal, procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre. Sont élus, à l'unanimité, les membres titulaires et suppléants ci-après :

Titulaires : 1- KELLER André	Suppléants : 1- GUERRAZ J-Claude
2- AFFOLE Stéphane	2- BOISSON Guillaume
3- VAGNARD Aurélie	3- MATHIEU Christian

2.2 Adhésion au groupement de commandes – Désignation titulaire/suppléant

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 5 mai dernier relative à l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la livraison de repas en liaison froide servis au restaurant scolaire. Selon l'article 3 de la convention relative à la composition de la commission d'appel d'offres du groupement, l'assemblée doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne KELLER André, Titulaire et AFFOLE Stéphane, suppléant pour représenter la commune de Cusy dans le cadre de la commission d'appel d'offre du groupement de commandes.

2.3 Règlement de l'accueil de loisirs sans hébergement au 01-09-2021

Le Maire fait part à l'assemblée des différents articles du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement applicable au 1^{er} septembre 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement, applicable à compter du 1^{er} septembre 2021.

2.4 Tarifs d'occupation du domaine public pour les marchands ambulants

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 7 janvier 2021 relative aux redevances appliquées aux commerçants ambulants pour la vente de leurs produits le samedi matin. La convention entre la mairie et les commerçants ambulants était conclue jusqu'au 30 juin 2021. La redevance est calculée au mètre linéaire ce qui permet de tenir compte plus justement de la longueur de chaque étal et établit ainsi l'équité entre les commerçants. Dans le cas d'une inscription en cours d'année, le montant de la redevance est calculé au prorata des semaines restantes sur le semestre. Le Maire propose le tarif suivant, par jour de marché
1 €/ml, sans électricité et 1.50 €/ml, avec électricité.
Adopté à l'unanimité.

2.5 Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'information des demandeurs (PPGDL) 2021-2026 du Grand Annecy

La réforme de la gestion des demandes de logement social et du régime d'attribution a pour objectifs de contribuer à :

- Une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur
- Une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur, qui tient aujourd'hui un rôle passif dans le processus d'attribution,
- Une meilleure efficacité dans le traitement des demandes,
- Une plus grande équité dans le système d'attribution des logements.

S'agissant du dispositif de gestion partagée de la demande, qui sera utilisé par l'ensemble des personnes recevant des demandeurs de logement au sein des services d'accueil labellisés, le PPGDL prévoit l'utilisation de l'outil informatique national gratuit : le système national d'enregistrement (SNE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable sur le projet de PPGDL 2021-2026 du Grand Annecy.

2.6 Abandon du projet lauréat Demathieu-Bard

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en août 2018, le précédent conseil municipal, a lancé un appel à projets en vue de céder, sous forme de vente à charge, un terrain foncier pour un programme de logements à réaliser au centre bourg sur la zone des Bruchets.

Après plusieurs mois de procédure pour le choix du prestataire, la municipalité a délibéré le 24/09/2019 en désignant Demathieu-Bard Immobilier, lauréat du concours, en vue de cette vente à charge de terrain. Le maire était mandaté pour la mise au point définitive du projet en veillant à la bonne prise en considération des contraintes hydrologiques, géotechniques, contexte environnemental.

Aucune convention ou contrat n'ont été conclus avec le promoteur à la suite de cette délibération. L'accord définitif de cession foncière n'a pas été signé.

Les ressources en eau potable de la commune n'étant pas suffisantes au vu du nombre de logements envisagés, la nouvelle municipalité s'était engagée, dans son programme de campagne, à réduire la quantité de logements à construire au niveau des projets du centre bourg.

Madame le Maire n'entend donc pas donner suite et demande à l'assemblée de se prononcer quant à l'abandon de ce projet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix pour et 4 votes contre : Affole Stéphane, Boisson Guillaume, Brousse Michèle, Métral Sylvie :

- DECIDE l'abandon du projet avec Demathieu-Bard Immobilier,
- DONNE pouvoir au maire pour définir les modalités de sortie avec Demathieu-Bard Immobilier.

N'ayant pas connaissance des tenants et aboutissants et des modalités de retrait pour la commune, l'équipe minoritaire vote contre.

3 – Questions diverses

- Le portage du terrain des 3 pins par l'EPF 74, intégrant la résiliation du bail emphytéotique avec SEMCODA, a eu lieu fin mai par acte notarié et convention de portage.
- Le démarrage des travaux d'aménagement de l'aire de jeux, située sur une partie de l'ancien terrain de boules, aura lieu courant juin. Les jeux seront mis en place en septembre.
- Fête de la musique : 19 juin se fera ou pas, suivant le protocole sanitaire.
- Des travaux d'enrobé ont été réalisés sur la route des Chavonnes, route du château et Grand Plateau. Un curage des fossés est en cours.
- Suite aux intempéries du dimanche 16 mai dernier, la mairie a fait une demande en Préfecture pour un classement de la commune en catastrophe naturelle.
- Ouverture du Repair' café samedi 05/06
- La mairie disposera prochainement d'un nouveau site internet.
- Un spectacle à domicile est organisé par le SIPA chez quelques bénéficiaires de livraison de repas par l'ADMR, sur la commune de Cusy, le 10 juin.
- Reprise des ateliers informatiques fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 21h30